

Groupe de travail sur les inégalités  
Diffusion des données  
Note de problématique

*Et moi je vous dis :  
Une information n'existe  
que lorsqu'elle est reçue  
(anonyme du Xxème siècle)*

Si le Cnis n'est pas le lieu où se définit ou se discute la politique de diffusion de l'information statistique produite par le service public, il n'est pas inutile que le groupe de travail se penche sur la question de la diffusion des indicateurs d'inégalités sociales dont il tente de définir la liste.

Cette note de problématique tente de reprendre et d'ordonner les éléments de réflexion et de propositions déjà apparus dans les réunions précédentes. Elle s'appuie aussi sur la note des rapporteurs portant sur les expériences étrangères.

1. La pauvreté comme les inégalités sociales sont des phénomènes multidimensionnels et le système statistique public est pluriel. De plus, pour chaque dimension, plusieurs services statistiques publics sont producteurs d'information. Dans cette situation, il semble indispensable de prévoir un système de diffusion qui soit coopératif. Des avancées importantes ont été réalisées ou sont en cours de développement :  
des publications comme «Données sociales », «France, portrait social», l'ancienne collection « Synthèses » ou la nouvelle collection « Références »,  
le site du [Portail de la statistique publique française](#) qui vient de s'ouvrir.
2. L'information statistique mobilisable sur la pauvreté comme sur les inégalités sociales est complexe dans son interprétation : La population couverte par chaque source statistique, la nature des informations mobilisées, le mode de calcul des indicateurs décrivant la dispersion des résultats, influent sensiblement sur la signification des résultats : il importe que l'utilisateur soit guidé autant que nécessaire avec un accès facile à des informations d'ordre méthodologique et des conseils ou mises en garde d'utilisation
3. L'information est par nature très évolutive : parce que les formes d'inégalité changent<sup>1</sup>, parce que les méthodes s'affinent suite aux études réalisées. Il y a un arbitrage à réaliser entre continuité des séries statistiques nécessaire à de nombreux utilisateurs afin d'analyser les évolutions temporelles et renouvellement des problématiques. Est-il souhaitable qu'à l'occasion des travaux du groupe et des décisions que pourra prendre le Cnis, un effort de stabilisation des méthodes soit réalisé, au moins pour la « batterie d'indicateurs centraux » et que, dans la mesure du possible, un retraitement des sources soit effectué pour reconstituer des séries aussi homogènes que possible. À défaut, il conviendrait que les principales différences soient commentées<sup>2</sup>.
4. En certains domaines, il y a encore débat sur les méthodes, par exemple le choix des échelles d'équivalence. Il est probable que ces débats ne peuvent être tranchés, ni par une approche théorique, ni par une approche empirique. La seule solution est la diffusion d'un indicateur considéré comme central par les responsables statistiques du domaine et de variantes. Cette solution est retenue par certains systèmes statistiques publics étrangers : par exemple, pour la définition des échelles d'équivalence, dans les [statistiques sur la distribution des revenus](#) par le

---

<sup>1</sup> Ou la perception qu'on en a : le thème des « travailleurs pauvres » n'est apparu qu'assez récemment (durant les années 1990 surtout), ce qui ne veut pas dire que le phénomène n'est pas pluricentenaire et qu'en tous cas, il aurait pu être mesuré dès les premières enquêtes sur les revenus fiscaux.

<sup>2</sup> Procédure habituelle lors des changements de base des comptes nationaux

Department of Work and Pension au Royaume-Uni ; voire aux Etats-Unis sur des mesures alternatives de revenus et de pauvreté monétaire, cf. « [alternative income estimates 2003](#) ».

Si l'on doit se féliciter des développements en cours en matière d'accessibilité des données et des études, notamment au travers des publications du système statistique des administrations et du portail de la statistique publique, on doit s'interroger sur la nécessité de développer un système de diffusion spécifique. Plusieurs raisons militent en ce sens.

1. Les publications mentionnées précédemment constituent plus le support de publication d'études dont les sujets se renouvellent d'une édition à l'autre que la présentation régulière des informations sur un thème donné et les fiches thématiques figurant in fine sont trop succinctes pour répondre aux besoins d'information sur le domaine des inégalités (voir par exemple France, portrait social, mais aussi les numéros successifs de « Synthèses » et probablement ceux de « Références »).
2. Le site du portail de la statistique publique conduit à des arborescences trop vastes et renvoyant à des publications qui, elle s-mêmes, ne sont pas reliées entre-elles ne permet pas un cheminement aisé. On peut prendre pour exemple la situation actuelle (15 juin 2006) d'un utilisateur du site effectuant une recherche sur les inégalités.

Par exemple, la recherche libre ou par mots clés sur « inégalités » renvoie à deux domaines

 [Handicap : déficiences, traitements et inégalités sociales](#)

Handicap : déficiences, traitements et inégalités sociales

 [Pauvreté, exclusion et inégalités en France et dans l'Union européenne](#)

Pauvreté, exclusion et inégalités en France et dans l'Union européenne

Le premier renvoie au site Insee rubrique France en faits et chiffres thème santé

Le second renvoie au site Insee rubrique France en faits et chiffres thème travail-emploi.

Dans les deux cas l'arborescence est délicate à parcourir :

l'utilisateur est, par exemple renvoyé à 317 documents dans la rubrique études et analyses pour le second domaine, où il doit resélectionner sur le mot clé inégalités, pour obtenir 9 documents,.

-  juin 2006  
[Formes particulières d'emploi et insertion des jeunes](#)  
France en faits et chiffres - Travail-Emploi
-  mars 2006  
[La représentation des habitants de leur quartier : entre bien-être et répli](#)  
France en faits et chiffres - Conditions de vie-Société
-  fev 2004  
[Évolution des niveaux de vie de 1996 à 2001](#)  
France en faits et chiffres - Revenus-Salaires
-  nov 2002  
[Évolution des inégalités de patrimoine chez les salariés entre 1986 et 2000](#)  
France en faits et chiffres - Revenus-Salaires
-  nov 2002

[Le niveau de vie des ménages de 1970 à 1999](#)

France en faits et chiffres - Revenus-Salaires

-  oct 2002

[La place du projet professionnel dans les inégalités de réussite scolaire à 15 ans](#)

France en faits et chiffres - Population

-  jan 2002

[Les inégalités de conditions de vie dans la zone euro](#)

France en faits et chiffres - Conditions de vie-Société

-  oct 2000

[Le handicap se conjugue au pluriel](#)

France en faits et chiffres - Conditions de vie-Société

-  aout 1999

[Les personnes dépendantes en institution](#)

France en faits et chiffres - Population

Le même parcours en sélectionnant les rubriques chiffres clés ou données détaillées permet d'accéder aux résultats statistiques voire aux bases de données individuelles, mais par exemple les chiffres clés accessible en suivant l'arborescence portent sur l'emploi et non sur les revenus. Certes le site est encore en cours de développement et sera certainement amélioré, mais on voit bien qu'un site très général couvrant tous les aspects de la production statistique ne permet pas de structurer facilement l'information sur un thème comme celui qui intéresse le groupe de travail. .

Divers exemples étrangers montrent bien l'intérêt d'une publication centrale quitte à ce qu'elle renvoie à des éléments plus spécialisés qu'il s'agisse de statistiques ou d'études : on a déjà conseillé de consulter pour le Royaume-Uni ; le rapport [Focus on social inequalities](#) (dernière édition 2004) , on peut aussi consulter « [social trends](#) ». A noter que ces documents outre l'édition papier fournissent dans la version numérisée l'accès aux données de base soit par renvoi à une base annexée (Focus), soit en direct dans le texte<sup>3</sup> en cliquant sur le tableau ou graphique (Social trends) ; rien n'interdirait que ce type de procédure renvoie à des données statistiques plus détaillées. On a aussi mentionné les « indicateurs sociaux de l'Ocde » « [Society at a glance : social indicators](#) »

## Propositions

On peut se hasarder à proposer au groupe une proposition de système d'information selon les principes suivants:

Dans le système statistique actuel chaque lieu de production statistique élabore et diffuse de manière séparée les données relatives à son champ de compétence. Cette situation est insatisfaisante du point de vue de l'utilisateur qui a besoin d'accéder aisément à l'information dont il a besoin, sans avoir à se préoccuper de l'organigramme de la statistique publique française. Les publications à thème regroupant des contributions de différents services ont marqué un progrès (collection « synthèses » et maintenant « références »). La création du [Portail de la statistique publique française](#) est une autre avancée . Cependant ces démarches très générales risquent de ne pas bien répondre aux objectifs du groupe de travail : l'information sur les inégalités est très multidimensionnelle et très sensible.

---

<sup>3</sup> On trouve désormais une fonction similaire dans les « études et résultats de la Drees » et depuis quelques jours dans les « Insee Premières »

Il pourrait, dès lors, être utile de développer une démarche spécifique<sup>4</sup> permettant de mieux assurer la production régulière et la diffusion des indicateurs statistiques une fois ceux-ci définis.

Une instance pilotant l'opération doit être désignée. Il est clair qu'il ne s'agit pas que soit créé un nouvel organisme mais que les pouvoirs publics désignent, parmi les institutions existantes, celle qui se verrait confier cette mission et qu'ils lui affectent les moyens nécessaires.

Il peut s'agir d'un organe du Système Statistique Public (SSP), à savoir l'INSEE ou la DREES, ou d'institutions en charge de l'observation de la pauvreté comme l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES), en élargissant sur ce point de la gestion du système d'information, les compétences de l'Observatoire à l'ensemble des inégalités.

Un groupe de travail animé par cette instance et auquel participeraient les différents services intéressés (producteurs d'information et utilisateurs) affinerait la définition des indicateurs retenus dans les différents champs.

Les différents services statistiques et institutions concernés assureraient ensuite le traitement systématique des enquêtes et gèreraient, sous le pilotage de l'instance, les inévitables changements de sources.

Le groupe de travail définirait la structure du système de diffusion (publication papier du type « références » mais assurant la continuité d'une livraison à la suivante de l'information produite et électronique et, mise à disposition des indicateurs et de l'ensemble des informations d'ordre méthodologique et des conseils ou mises en garde d'utilisation)

Les données seraient mises en ligne sur un site ad-hoc créé par cette instance ou sur le site d'une des grandes institutions statistiques compétentes : INSEE ou DREES .

---

<sup>4</sup> Ces propositions s'inspirent des propositions du CERC dans son dossier « [mesurer la pauvreté des enfants](#) »